



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

Papeete, le 20 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Convention-cadre pour le pilotage partenarial du programme de
rénovation urbaine de l'agglomération de Papeete**

(Le mardi 20 juin 2017, à 11h45, Présidence de la Polynésie française)

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, René Bidal, et le ministre du Logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, Jean-Christophe Bouissou, les maires des communes de Mahina, Papeete et Punaauia, le représentant de la commune de Pirae, ainsi que le syndicat mixte en charge de la gestion du Contrat de ville représenté par sa présidente, Tenuhiarii Faua, ont signé, mardi, une convention-cadre portant dispositions pour le pilotage partenarial du programme de rénovation urbaine de l'agglomération de Papeete.

Ce projet de rénovation urbaine consiste à apporter d'importantes modifications aux quartiers sélectionnés par chaque municipalité pour les rénover et améliorer la qualité de vie des habitants mais aussi les désenclaver en créant de nouvelles liaisons avec ces quartiers et villes voisines. Cette rénovation peut concerner la réhabilitation, la construction et la démolition de logements, mais également la réalisation d'équipements publics, de voiries, d'espaces verts. Les projets de rénovation urbaine, en contribuant à remettre ces quartiers dans une nouvelle dynamique territoriale et sociale, s'inscrivent de fait dans une démarche de développement durable et de politique de la ville.

L'objet de la convention cadre signée mardi vise à définir les modalités de la gouvernance et de suivi du programme de rénovation urbaine de l'agglomération de Papeete. Elle traduit les engagements des partenaires pour assurer la programmation et de suivi des opérations nécessaires à la mise en œuvre notamment des projets de rénovation urbaine suivants :

- Mahina : Reconquérir le littoral pour favoriser une stratégie écotouristique
- Papeete : Redynamiser le centre-ville de la capitale régionale du Pays
- Pirae : Désenclaver pour développer le principal quartier de la commune
- Punaauia : Conjuguer la « renaissance urbaine » d'Outumaoro avec le projet touristique majeur

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
communication@presidence.pf

Afin d'assurer l'inter ministérialité nécessaire à l'efficacité de la programmation urbaine des projets de rénovation urbaine, le Pays va ainsi créer une commission spécialisée du Comité d'Aménagement du Territoire dédiée au programme de rénovation urbaine.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage du programme de rénovation urbaine de l'agglomération de Papeete sera notamment mis en place et représentera l'instance stratégique partenariale d'animation et de suivi du programme des projets de rénovation urbaine

Ce comité sera composé du ministre en charge du Logement (président de la commission), du chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent (co-président), des maires concernés (co-présidents), du président du syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville et des représentants des services et partenaires suivants :

- la Délégation à l'Habitat et à la Ville (DHV),
- la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'Agence Française de Développement (AFD),
- les opérateurs en charge de l'aménagement et du logement.

Comité technique

En outre, sera créé un comité technique pour la gestion et l'animation du programme et des projets de rénovation urbaine. Il sera composé du directeur de la DHV, (coordonnateur), des directeurs généraux des services des communes concernées, du directeur du syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville, d'un représentant technique de la subdivision administrative des îles du Vent, des représentants des services du Pays concernés, service de l'urbanisme, direction de l'équipement, direction des transports terrestres, direction des affaires foncières, SEFI, et direction des affaires sociales, ainsi que d'un représentant de la CDC et de l'AFD, des représentants des opérateurs en charge de l'aménagement et du logement et des représentants des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Cette convention-cadre est établie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction jusqu'au terme du programme et des projets de rénovation urbaine.

Contact Presse